

## Réponses minimales dans les situations d'urgence

Domaine	A. Fonctions communes
Coordination	1.1 Assurer la coordination intersectorielle de la santé mentale et du soutien psychosocial
Evaluation des besoins, suivi et évaluation	2.1 Procéder à des évaluations des problèmes de santé mentale et des problèmes psychosociaux 2.2 Mettre en place des systèmes participatifs de suivi et d'évaluation
Normes en matière de protection et de droits de l'homme	3.1 Mettre en place un cadre pour assurer le respect des droits de l'homme par le biais de la santé mentale et du soutien psychosocial 3.2 Recenser, suivre, prévenir et répondre aux menaces et aux abus en matière de protection par le biais de la protection sociale 3.3 Recenser, suivre, prévenir et répondre aux menaces et aux abus en matière de protection par le biais de la protection juridique
Ressources humaines	4.1 Trouver et recruter du personnel et engager des volontaires qui comprennent la culture locale 4.2 Faire respecter les codes de déontologie et d'éthique concernant le personnel 4.3 Organiser l'initiation et la formation des acteurs humanitaires dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial 4.4 Prévenir et traiter les problèmes de santé mentale et de bien-être psychosocial parmi le personnel et les volontaires

## B. Santé mentale et soutien psychosocial de base

Mobilisation et appui aux communautés	5.1 Créer les conditions pour une mobilisation des communautés, leur appropriation et leur contrôle de l'intervention d'urgence dans tous les secteurs 5.2 Promouvoir l'entraide et le soutien social communautaire 5.3 Créer des conditions favorables à des pratiques communautaires de conciliation culturelle, spirituelle et religieuse 5.4 Favoriser l'appui aux jeunes enfants (0 à 8 ans) et à ceux qui leur apportent des soins
Services de santé	6.1 Incorporer des aspects psychologiques et sociaux spécifiques aux soins de santé générale 6.2 Assurer l'accès aux soins pour les personnes souffrant de graves troubles mentaux 6.3 Protéger et soigner les personnes souffrant de graves troubles mentaux ou d'autres handicaps mentaux ou neurologiques placées en institution 6.4 Apprendre à connaître et, le cas échéant, collaborer avec les systèmes de santé locaux, autochtones et traditionnels 6.5 Réduire au minimum les méfaits de la consommation d'alcool et d'autres substances
Éducation	7.1 Renforcer l'accès à une éducation protectrice et attentive aux besoins des élèves
Diffusion de l'information	8.1 Fournir à la population affectée des informations sur la situation d'urgence, les secours et ses droits juridiques 8.2 Provide access to information about positive coping methods

## C. Aspects sociaux à prendre en considération dans les secteurs

Sécurité alimentaire et nutrition	9.1 Incorporer des aspects sociaux et psychologiques spécifiques dans le soutien alimentaire et nutritionnel (aide pour tous dans la sécurité et la dignité, attention portée aux pratiques culturelles et aux rôles domestiques)
Abri et planification des sites d'installation	10.1 Incorporer des aspects sociaux spécifiques dans la planification des sites d'installation et la fourniture d'abris (aide guidée par les principes de sécurité et de dignité et tenant compte des facteurs culturels et sociaux)
Eau et assainissement	11.1 Incorporer des aspects sociaux spécifiques dans la fourniture de l'eau et des installations d'assainissement (accès pour tous, en toute sécurité et dignité et en accord avec la culture)

Les Directives incluent 25 Aide-mémoire qui expliquent comment mettre en œuvre chacune des réponses minimales

Pour de plus amples informations, voir <http://www.humanitarianinfo.org/iasc/content/products/default.asp> ou contacter [IASCmbpss@who.int](mailto:IASCmbpss@who.int) ou [IASCmbpss@interaction.org](mailto:IASCmbpss@interaction.org)